



PLAINE INITIATIVES

DISPOSITIF NACRE

Les créateurs éligibles sont :

- Les jeunes de moins de 26 ans (dans tous les cas)
- Les jeunes âgés de 26 ans à moins de 30 ans reconnus handicapés ou ne remplissant pas les conditions d'activité antérieure ouvrant droit à l'allocation chômage
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi pour une durée d'au moins 6 mois au cours des 18 derniers mois
- Les demandeurs d'emploi indemnisés ou susceptibles d'être indemnisés par le régime d'assurance chômage au titre de l'aide au retour à l'emploi (ARE)
- Les bénéficiaires des allocations suivantes :
 - Revenu Minimum d'Insertion (RMI),
 - l'Allocation Solidarité Spécifique (ASS),
 - l'Allocation Parent Isolé (API),
 - l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA),
 - le complément de libre choix d'activité (CLCA),
 - la convention de reclassement personnalisée (CRP)
- Les salariés ou licenciés d'une entreprise soumise à l'une des procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire qui reprennent tout ou partie de cette entreprise
- Les titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'ACCRE
- Les personnes physiques créant une entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible (ZUS)
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi

Plaine Initiatives

Espace Entreprises Bel Air
113/115 rue Danielle Casanova
93 200 Saint-Denis
01 48 09 30 08

Contact@plaineinitiatives.org

